

PEUGEOT PARTNER STANDARD HEAVY 1000 KG VAN
(Ref:N198415)

0 KM



Cylindrée	1500 cc
Carburant	DIESEL
CO2	g/km
Boîtes de vitesses	EAT8
Portes	5
Carrosserie	VU
KM	10km
Immatriculation	30/04/2025
Année	2024

Couleur
BLANC KAOLIN

25.100 € TTC

Options

pack 3 caméras rétroviseur numérique hd surveillance dangles morts radio numérique dab sur écran tactile 10 couleur hd - aide au stationnement av et ar avec caméra de recul hd en haut de porte battante ar - rétrovision dynamique, aide visuelle au recul, vision latérale par caméra sur rétroviseur passager restitution sur rétroviseur numérique hd - pack techno - accès et démarrage mains libres poignées de portes couleur caisse, noir brillant si teinte spéciale - climatisation automatique avec filtre charbon actif - recharge smartphone sans fil - rétroviseurs rabattables électriquement et coques de rétroviseurs noir brillant - lève-vitre lectriques séquentiels - essuie-vitre automatique avec capteur de pluie - projecteurs antibrouillard - roue de secours homogène - zone de chargement plancher en bois 9 mm revêtu antidérapant

Equipement de série

abs - aide au démarrage en cote - aide au maintien dans la file (lkas) - aide au stationnement arrière - airbag conducteur - airbag passager - airbags latéraux - anneaux d'arrimage - avertissement de fatigue - bluetooth - capteur de lumière - capucine - climatisation - cloison complète - commandes au volant - contrôle de la pression des pneus - doubles portes arrière (non vitrées) avec butoirs à 180° - freinage actif d'urgence - jantes en tôle 16" - ordinateur de bord - porte coulissante à droite - prise 12 v - programme de stabilité électronique (esp) - reconnaissance des panneaux de signalisation - régulateur et limiteur de vitesse - rétroviseurs extérieurs électriques et chauffants - système de contrôle de traction asr - système de verrouillage centralisé des portes avec télécommande - usb - vitres électriques avant - volant réglable en hauteur et en profondeur

Compte tenu de l'évolution de la réglementation et des normes anti-pollutions, des écarts de taux de CO2 entre ce document et la carte grise peuvent être constatés. Nous ne pourrions être tenu responsable des conséquences financières sur le malus automobile.